

Le Plan de Mobilité Employeur (PDME)



Sommaire

- Qu'est-ce qu'un Plan de Mobilité Employeur ?
- Intérêts de la démarche
- Les étapes de mise en œuvre
- Des exemples d'actions à mettre œuvre



Qu'est-ce qu'un Plan de Mobilité Employeur ?

● Objectifs

Le PDME a pour objectif d'améliorer l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, tout en contribuant à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Pour cela, l'un des enjeux est de diminuer l'usage de la voiture individuelle en proposant ou informant sur des solutions de mobilités durables.

● Réglementation

Suite à la loi d'orientation des mobilités, les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site ont l'obligation d'intégrer des mesures afin d'améliorer la mobilité de leur personnel lors des négociations annuelles obligatoires (NAO). À défaut d'accord, la réalisation d'un Plan de Déplacement Employeur est obligatoire.

- Le PDME doit être transmis à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.



Intérêts de la démarche

● Avantages pour les salariés

- Réduire le budget transport
- Faciliter les déplacements : diminution du stress, de la fatigue, des risques d'accident liés aux trajets
- Améliorer la qualité de l'air
- Participer à un projet fédérateur de l'entreprise

● Avantages pour l'entreprise

- Améliorer l'accessibilité du site
- Optimiser le budget transport de ses salariés
- Renforcer la politique RSE de l'entreprise
- Appréhender la gestion du risque routier
- Encourager l'arrivée de nouveaux salariés



Les étapes de mise en œuvre

Le PDME peut être réalisé en interne ou confié à un bureau d'études.

1. Nomination d'un référent par la direction
2. Diagnostic
3. Définition des objectifs et élaboration du programme d'actions (plan de financement et calendrier)
4. Mise en œuvre du plan d'actions
5. Suivi et évaluation

Afin d'intégrer les salariés à la démarche, il est intéressant de réaliser des ateliers de concertation à chaque étape du PDME.

● Le diagnostic

Cette étape comprend :

- Une évaluation de l'offre de transport existante et projetée afin d'accéder au site (salariés, clients, livraisons).

Outils : cartographie des lignes de transports en commun ...

- Un état des lieux des pratiques de mobilité et des flux générés par l'entreprise (déplacements domicile-travail et déplacements professionnels).

Outils : enquête de déplacements auprès des salariés, cartographie de la répartition géographique du domicile des salariés...

- Analyser et déterminer le budget transport de l'entreprise

● Le programme d'actions

Suite au diagnostic et selon les spécificités de l'entreprise, un plan d'actions doit être mis en place traduisant la politique mobilité de l'entreprise.

Les actions peuvent être priorisées afin de prévoir leur mise en œuvre dans un temps plus ou moins long. Il est important de réaliser un calendrier de mise en œuvre afin de faciliter le suivi du PDME.

De même, il est nécessaire de réaliser un plan de financement des actions à mettre en œuvre.



Des exemples d'actions à mettre en œuvre

● Informer sur les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle

Le changement de mode de déplacement passe par l'information des solutions alternatives existantes.

Créer des temps d'échanges afin de discuter des possibilités de mobilités, participer à des défis mobilités entreprises...

● La promotion des transports en commun

Participation financière aux abonnements, création d'une navette d'entreprise pour quelques destinations très fréquentées, information de l'offre de transports publics pour accéder au site...

● La promotion des modes actifs

Favoriser le vélo : mise en place d'un stationnement vélos sécurisé, diffusion d'un « kit vélo » (cape de pluie, lumières...), mise à disposition de douches pour les cyclistes, mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, achat d'une flotte de vélos à assistance électrique...

Favoriser la marche : améliorer l'accès piéton des bâtiments par des cheminements piétons.

● Encourager le covoiturage

Inscrire l'entreprise à une plateforme de covoiturage, développer la mise en relation des salariés en interne ou avec d'autres entreprises proches du site, réserver des places de stationnement aux « covoitureurs », instaurer des chèques covoiturages.

● Développer l'autopartage

Possibilité de partager une flotte de véhicules avec d'autres entreprises.

● Aménager les horaires de travail

Répartition des heures d'arrivée et de départ des salariés en fonction de leurs souhaits et des besoins de l'entreprise, mise en place du télétravail...

MERCI



Balcons
DU
Cauphiné
COMMUNAUTE
DE COMMUNES